

IMPORTANT

- ✦ Pour les nouveaux adhérents, remplir une fiche d'inscription par enfant et signer le règlement intérieur des Ateliers Pêche Nature.
- ✦ Prévoir le règlement dès l'inscription par chèque bancaire. Toutes les sorties sont payables d'avance lors des permanences prévues à cet effet.
- ✦ Mis à part les cas de force majeure (accident, maladie) pour lesquels vous voudrez bien nous avvertir, aucune sortie ne sera remboursée mais remplacée en septembre.

MANIFESTATIONS

samedi 28 avril : Concours de pêche à la truite pour tous les jeunes au plan d'eau de Challes-les-Eaux.

samedi 29 septembre : Concours de pêche de fin d'année, avec la participation de l'école de pêche du Chéran.

ÉCOLE DE PÊCHE DES ADULTES

les Ateliers Pêche Nature existent aussi pour les adultes, tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de chaque mois de 19h à 20h30 au local de Saint-Alban Leysse.

Tarifs 15 euros à l'année, thématiques abordées : lavaret, truite, leurre et mouche...



Pour tous renseignements complémentaires, prenez contact avec **Damien Arnaud** :
Tél. 06 61 37 30 81
Mail : pecheurs.chamberiens@bbox.fr

www.pecheurs-chambériens.fr

LA CARTE DE PÊCHE

La carte "**DÉPARTEMENTALE DÉCOUVERTE**" pour les moins de 12 ans (6€) Carte Annuelle

Elle permet à son possesseur de pratiquer toutes les techniques de pêche (coup, lancer...). De plus elle permet de pêcher dans tout le domaine public de l'Hexagone et dans quasiment tout le domaine piscicole Savoyard et Haut Savoyard géré par les AAPPMA. Elle donne le droit de pêcher en bateau au lac du Bourget et d'Aiguebelette, et ouvre à la "réciprocité Guiers".

La carte "**DÉPARTEMENTALE MINEUR**" pour les 12/18 ans (20€) Carte Annuelle

Elle permet à son possesseur de pratiquer toutes les techniques de pêche (coup, lancer...). De plus elle permet de pêcher dans tout le domaine public de l'Hexagone et dans quasiment tout le domaine piscicole Savoyard et Haut Savoyard géré par les AAPPMA. Elle ouvre à la "réciprocité Guiers".

AAPPMA Les pêcheurs chambériens

117 rue du Bolliet - 73230 SAINT ALBAN LEYSSE

Tél : 04 79 85 20 01 - pecheurs.chamberiens@bbox.fr



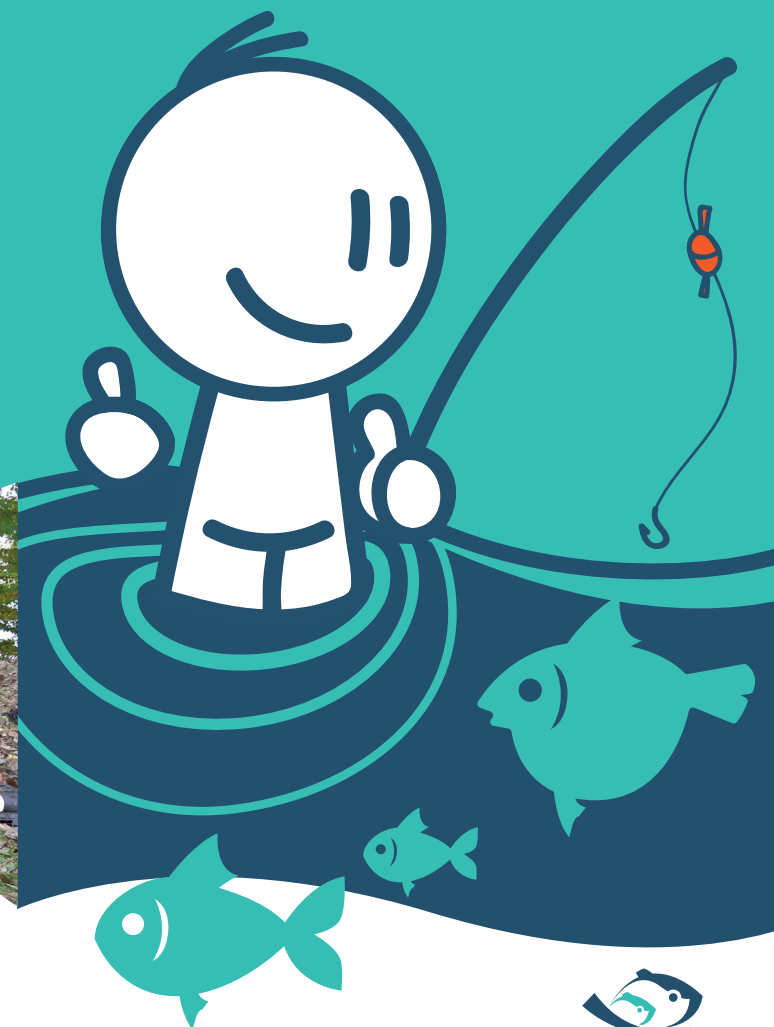
Nos partenaires :



et les gestionnaires des plans d'eau de Barouchat, Virieu, Rumilly, Châteauneuf, Lac de la Thuille et du refuge d'Entre-le-lac à Peisey Nancroix.

Les ateliers pêche nature

des pêcheurs chambériens



pecheurs.chamberiens@bbox.fr
Tél. 06 61 37 30 81



LES PÊCHEURS CHAMBÉRIENS
RIVIÈRES & LAC DU BOURGET

La saison des ateliers pêche nature "toutes pêches" débiteront le samedi 31 mars et se termineront le vendredi 26 octobre. Vous trouverez dans ce dépliant tous les renseignements utiles pour une bonne organisation de nos activités.

Cette année, les pêches au coup, à la carpe, aux carnassiers, à la truite et en barque pour le lavaret et l'omble chevalier au lac du Bourget seront proposés aux élèves.

Une prochaine note d'information sera envoyée fin mai aux participants de la sortie "Montagne" et des stages. Fin août vous sera précisé le programme hivernal de la saison "pêche à la mouche".

PERMANENCES

Les permanences auront lieu les **vendredi 23 mars** de 17h à 18h et **samedi 24 mars** de 17h à 18h et au siège de l'AAPPMA, 117, rue du bolliet à Saint-Alban-Leyse.

SORTIES PÊCHE

Elles se dérouleront en journée durant les vacances de printemps, les samedis et jours fériés.

Horaires en journée : de 9h à 17h.

Mercredis sorties en demi-journées de 13h30 à 17h30

Nocturne "pêche de la carpe" de 18h à 22h (voir calendrier)

Stages : Juillet/Août, 9h à 17h, chaque jour de la semaine

TARIFS

NB. en 2017 les chèques vacances sont acceptés !



Adhésion Annuelle ateliers pêche nature :	16€
Sortie pêche à la journée :	20€
Sortie pêche à la ½ journée :	11€
Sortie montagne :	95€
Stage :	128€
Mini stage :	65€

STAGES

L'adhésion annuelle et un acompte de 60€ seront réglés à l'inscription pour les stages-camps d'été. le solde sera réglé le lundi du début du stage.

QUELQUES INFORMATIONS

Les tarifs comprennent l'encadrement, l'assurance (le bris de matériel par les élèves doit être assuré par leur responsabilité civile), le transport sur les sites de pêche (de 10 à 140 km), le prêt de matériel, et la fourniture des esches et amorces. Ne sont pas compris les pique-nique du midi (pour les activités journée) et la carte de pêche.

Pour les sorties "Montagne", le prix du séjour comprend la carte de pêche, la nuit en refuge et les repas (repas du soir et petit déjeuner).

MARS-AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE	
31 S	journée	01 M		01 V		01 D		01 M		01 S		01 L	
01 D		02 M	après-midi (Gaule des Coudans)	02 S		02 L		02 J	Collectivités	02 D		02 M	
02 L		03 J		03 D		03 M		03 V		03 L		03 M	après-midi
03 M		04 V		04 L		04 M		04 S		04 M		04 J	
04 M	après-midi	05 S		05 M		05 J		05 D		05 M		05 V	
05 J		06 D		06 M	après-midi (Gaule des Coudans)	06 V		06 L		06 J		06 S	journée
06 V		07 L		07 J		07 S		07 M		07 V		07 D	
07 S		08 M	journée	08 V		08 D		08 M	Collectivités	08 S		08 L	
08 D		09 M	après-midi (Gaule des Coudans)	09 S	journée	09 L		09 J		09 D		09 M	
09 L	journée	10 J	journée	10 D		10 M	stage	10 V		10 L		10 M	après-midi
10 M	journée	11 V		11 L		11 M	n°1	11 S		11 M		11 J	
11 M	journée	12 S	journée	12 M		12 J	5 journées	12 D		12 M	après-midi	12 V	
12 J	journée	13 D		13 M	après-midi (Gaule des Coudans)	13 V		13 L		13 J		13 S	
13 V	journée	14 L		14 J		14 S		14 M	stage	14 V		14 D	
14 S		15 M		15 V		15 D		15 M	n°3	15 S	2	15 L	
15 D		16 M	après-midi	16 S		16 L		16 J	5 journées	16 D	jours	16 M	
16 L	journée	17 J		17 D		17 M	stage	17 V		17 L		17 M	après-midi
17 M	journée	18 V		18 L		18 M	n°2	18 S		18 M		18 J	
18 M	journée	19 S		19 M		19 J	5 journées	19 D		19 M	après-midi	19 V	
19 J	journée	20 D		20 M	après-midi	20 V		20 L		20 J		20 S	journée
20 V	journée	21 L		21 J		21 S		21 M	stage	21 V		21 D	
21 S		22 M		22 V		22 D		22 M	n°4	22 S		22 L	journée
22 D		23 M	après-midi	23 S	sortie	23 L		23 J	5 journées	23 D		23 M	journée
23 L		24 J		24 D	2 jours	24 M		24 V		24 L		24 M	journée
24 M		25 V		25 L		25 M	Collectivités	25 S		25 M		25 J	journée
25 M	après-midi	26 S	journée (truite rivière)	26 M		26 J		26 D		26 M	après-midi	26 V	journée
26 J		27 D		27 M	après-midi	27 V		27 L		27 J		27 S	journée
27 V		28 L		28 J		28 S		28 M		28 V		28 D	
28 S	matinée concours Challes	29 M		29 V		29 D		29 M		29 S	journée	29 L	
29 D		30 M	après-midi	30 S		30 L		30 J		30 D		30 M	
30 L		31 J	soirée : nocturne carpe			31 M	Collectivités	31 V				31 M	